

N° CP

6938-07

Séance du

11 MAI 2007

**C051**

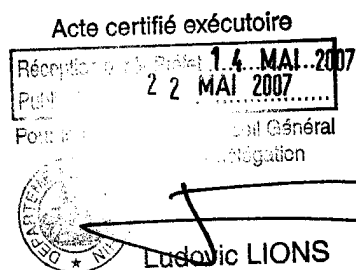
**PROMOTION DES MARCHES PAYSANS DU TERRITOIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE KAYSERSBERG  
DANS LE CADRE DE SON GERPLAN**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/1 - 5<sup>e</sup>/08 des 14 et 15 décembre 2006 relatives aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU l'avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie en date du 18 mai 2006,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide de donner un avis favorable à la demande de la communauté de communes de la Vallée de Kaysersberg pour le financement de la promotion des marchés paysans de son territoire
- ❖ Le montant maximum de l'aide départementale est de 2.500 €, qui sera prélevé au 65/65734/F738.



LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions